

NIGÉRIA

ENJEU

La situation des droits de la personne ne s'est pas améliorée en dépit des efforts des Nations unies et du Commonwealth.

CONTEXTE

Les rapporteurs spéciaux des Nations Unies (sur les exécutions arbitraires, sommaires ou extrajudiciaires, et sur l'indépendance des juges et des avocats) ont conclu dans leurs rapports publiés cette année que le système judiciaire civil a pratiquement cessé d'exister; que les tribunaux civils se sont vus privés de leurs ressources et de leur juridiction au profit des tribunaux militaires. Il n'est pas fait appel devant les tribunaux civils des décisions rendues par les tribunaux militaires, même en cas de condamnation à mort. Dans un rapport distinct, le Rapporteur spécial sur la torture a déclaré qu'il n'avait pu obtenir du gouvernement nigérian aucune réponse aux nombreuses allégations de torture.

Cet automne, l'Assemblée générale a adopté une résolution, contre la volonté du Nigéria et avec l'appui du Canada, exprimant sa vive préoccupation au sujet des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales et demandant au régime de coopérer avec les rapporteurs spéciaux pour assurer la protection des droits de tous les Nigériens.

Le Groupe d'action ministériel du Commonwealth (GAMC) a été constitué lors de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth en novembre. Le but du GAMC est d'encourager le Nigéria, la Sierra Leone et la Gambie à respecter pleinement les principes des droits de l'homme et de la démocratie énoncés dans la Déclaration de Harare.

Durant l'année 1996, des pressions internationales pratiquement constantes ont été exercées sur le régime militaire nigérian pour l'amener à améliorer la situation des droits de la personne. La mise en oeuvre du plan de transition triennal, dont le but est ostensiblement le retour du pays à un régime civil en 1998, a déjà pris du retard et n'a pas l'appui des chefs des partis de l'opposition, dont beaucoup, comme le chef Moshood Abiola, vainqueur aux élections de 1993, sont encore en prison. Sur les quinze partis qui ont fait une demande d'accréditation en vertu du plan de transition, seuls cinq ont vu leur demande acceptée. Les organisations non gouvernementales nigérianes parlent de répression à l'encontre des militants en faveur de la démocratie. On suppose que le général Abacha, chef du régime militaire en place, se portera candidat aux élections présidentielles.

Les tribunaux civils encore en existence au Nigéria sont nettement sous-financés. Une majorité des prisonniers politiques, nombreux, n'ont pas droit à un procès équitable et leur nombre va en croissant. Le régime ne tient régulièrement aucun compte des décisions rendues par les tribunaux civils et a abrogé les garanties constitutionnelles visant à protéger les droits de la personne. Les nominations à la magistrature sont assujetties au pouvoir exécutif du régime.